

Loïc Wacquant

La régulation punitive de la pauvreté à l'ère néolibérale

Comment et pourquoi la prison est-elle revenue sur le devant de la scène institutionnelle dans les sociétés avancées alors qu'à l'orée de la décennie 1970, les spécialistes de la question pénale étaient unanimement convaincus qu'elle était vouée à décliner, voire à disparaître ? Dans mon livre *Punishing the Poor*¹, je développe trois thèses qui résolvent cette énigme historique. La première est que l'expansion et la glorification de la police, de la justice et de l'institution carcérale répondent, non pas à l'insécurité *criminelle*, qui n'a changé d'échelle et de physionomie, mais à l'insécurité *sociale* causée par la précarisation du salariat et par la déstabilisation des hiérarchies ethniques (ethnoraciale aux États-Unis, ethnonationale en Europe de l'Ouest). La deuxième est que, pour élucider la nouvelle politique punitive de la marginalité, il faut lier entre elles politiques pénales et politiques sociales pour les envisager comme deux versants d'un même mode de gestion de la pauvreté. La troisième est que le déploiement simultané et convergent d'une politique res-

trictive d'assistance conditionnée à la mise au travail déqualifié (« *workfare* ») et d'une politique pénale expansive (« *prisonfare* ») participe de la construction de l'État néolibéral.²

Thèse no. 1 : La montée en puissance de l'État pénal répond à l'insécurité sociale

Ma première thèse est que la montée en puissance de l'aile pénale de l'État s'opère en réplique à la diffusion de l'insécurité sociale et non en réponse aux tendances de la criminalité. Lors des trois décennies qui ont suivi l'apogée du mouvement pour les droits civiques, les États-Unis sont passés du rang de pionnier d'une justice progressiste à celui d'apôtre de la « tolérance zéro », architecte des peines plancher, et champion du monde de l'incarcération avec 2,4 millions de détenus. Pourquoi ce revirement aussi subit qu'imprévu ? La réponse conventionnelle est que cette stupéfiante expansion du châtement s'est nourrie de l'augmentation des crimes. Seulement voilà, la victimisation criminelle a en vérité d'abord stagné (1975-1993) puis décroché tout au long de cette période (de 1993 à nos jours). Cette statistique simple le dit bien : en 1975, les États-Unis incarcéraient 21 prisonniers pour 10 000 crimes de référence; trente ans plus tard, ils en enfermaient 125 pour 10 000 crimes. Cela signifie qu'à volume de crimes constant, le pays est devenu six fois plus punitif.

Pour expliquer ce virage punitif de la politique pénale américaine, nous devons *sortir du prêt-à-penser ancré par le couple « crime et châtement »* et prêter attention aux fonctions « extra-pénologiques » de l'institution pénale. On réalise alors que, dans le sillage des émeutes raciales des années 1960, la police, les tribunaux et les prisons ont été déployées pour contenir les dislocations urbaines produites par la dérégulation économique et l'implosion du ghetto comme conteneur ethnoracial, et imposer la discipline du travail précaire au bas de la structure polarisée des classes et des places. C'est ainsi que la prison résurgente est venue remplir trois missions qui n'ont pas grand-chose à voir avec la réduction du crime : soumettre les fractions rétives de la classe ouvrière post-industrielle au salariat d'insécurité ; entreposer ses éléments les plus perturbateurs ou carrément surnuméraires ; et patrouiller les frontières de la citoyenneté méritante tout en réaffirmant l'autorité de l'État dans le domaine de plus en plus restreint qu'il s'assigne désormais.

De l'autre côté de l'Atlantique, l'Europe de l'Ouest arbore certes des taux d'incarcération comparativement modestes, allant du sixième au dixième de celui des États-Unis³. Mais ce changement d'échelle ne doit pas cacher deux faits fondamentaux. Tout d'abord, *la pénalisation prend des formes très variées et ne se résume pas à l'incarcération*. Ensuite, *les taux d'incarcération affichent une hausse forte et constante*

Loïc Wacquant est professeur de sociologie à l'Université de Californie, Berkeley. Ses livres sont traduits en vingt langues et comprennent *Pierre Bourdieu and Democratic Politics* (2005), *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État* (2006), *Punishing the Poor: The Neo-liberal Government of Social Insecurity* (2009), *Les Deux visages du ghetto* (2012) et *Les Prisons de la misère* (2012). Cet article a été préparé à l'origine pour le forum OpenDemocracy.org. Pour plus d'informations, voir loicwacquant.net.

dans toute l'Europe occidentale depuis le début des années 1980 : ils ont augmenté de plus de 50 % en France, en Italie et en Belgique ; ils ont pratiquement doublé en Angleterre et au Pays de Galles, en Suède, au Portugal et en Grèce ; et ils ont quadruplé en Espagne et aux Pays-Bas, longtemps tenus pour modèle en matière de pénalité à visage humain. De fait, la dérive vers la pénalisation de la marginalité urbaine a balayé l'Europe occidentale avec un décalage de deux décennies, même si c'est dans proportions moindres (conforme, en fait, à l'architecture de l'État et de l'espace social dans ces sociétés).

Cette dérive présente trois traits distinctifs. Le premier est que, de manière typique, les nouvelles lois pénales votées par les gouvernements européens « aboient » plus fort qu'elles ne « mordent » (c'est l'inverse en Amérique) parce que la charpente sociale et économique de la citoyenneté y est plus solide, les normes en matière de droits humains contrecarrent une criminalisation excessive, et les professionnels du système judiciaire ont su résister à l'expansion pénale de l'intérieur du champ bureaucratique.

Il reste que le battage médiatico-politique autour de l'« insécurité » et la promotion de la lutte contre la délinquance dans les quartiers de relégation au rang de priorité gouvernementale, avant même la lutte contre le chômage dans ces mêmes zones, a définitivement remodelé les modalités de

l'action étatique au bénéfice de l'affection et de l'intervention pénales.

Ensuite, les sociétés européennes dotées d'une forte tradition étatique utilisent de préférence le premier maillon de la chaîne pénale, à savoir la police, plutôt que le dernier, la prison, pour juguler les désordres ordinaires et la détresse sociale dans les districts paupérisés. Un exemple : en France, la population carcérale a augmenté

**La tendance dominante :
une réorganisation punitive des
politiques publiques qui marient la
« main invisible » du marché
au « poing de fer » de l'État pénal**

d'un tiers au cours de la dernière décennie, mais le nombre de personnes arrêtées et placées « en garde à vue » dans les geôles des commissariats a pratiquement triplé pour approcher le chiffre extravagant d'un million. Enfin, plutôt que de basculer brutalement d'une gestion sociale à une gestion pénale de la pauvreté comme aux États-Unis, les pays du vieux continent ont intensifié de concert la protection sociale et les interventions de police, dans un mouvement contradictoire qui a simultanément stimulé et enrayé l'extension du filet pénal.

Ces trois caractéristiques définissent une « voie européenne » vers la pénalisation de

la pauvreté⁴ qui n'est pas celle des États-Unis. Cependant, en perspective macro-politique de long terme, la tendance dominante est la même : une réorganisation punitive des politiques publiques qui marient la « main invisible » du marché au « poing de fer » de l'État pénal.

Thèse no. 2: Reconnecter politique sociale et politique pénale

Ma deuxième thèse est qu'il est indispensable, si l'on veut élucider la nouvelle politique de la marginalité, de relier les transformations de la politique pénale à celles de la politique sociale, au lieu de les traiter comme deux domaines séparés, comme c'est l'usage tant dans la recherche scientifique que dans le débat public. La compression de l'assistance aux démunis, corrélatif du passage du *welfare* comme droit à la protection au *workfare*, entendu comme l'obligation de s'orienter vers l'emploi précaire comme condition d'obtention d'un soutien (ainsi le RSA en France), et l'extension du prisonfare sont les deux faces d'une même pièce. Ensemble, *workfare* et *prisonfare* effectuent la double régulation de pauvreté à l'ère de l'inégalité économique croissance et de l'insécurité sociale endémique.

Mon argument ici est qu'assistance sociale et justice criminelle sont deux modalités de la politique étatique envers les pauvres et que, par conséquent, elles doivent impérativement être analysées – et réformées – ensemble. Le *workfare* qui supervise et la prison qui neutralise « servent » la même clientèle issue des fractions marginalisées de la classe ouvrière déqualifiée. Ils sont tous deux guidés par la même philosophie du behaviorisme moraliste ; ils utilisent les mêmes techniques de contrôle que sont la stigmatisation, le fichage et la surveillance, les restrictions punitives et autres sanctions graduées visant à « corriger » la conduite de leurs ayant-droits respectifs. Dans certains États d'Amérique, les bénéficiaires de la TANF⁵ font la queue avec les ex-détenus en liberté conditionnelle pour subir leurs tests de détection de drogues mensuels, sous peine d'être radiés des registres de l'assistance. Dans d'autres États, les repris de justice en liberté conditionnelle qui tombent dans le sans-abrisme faute d'avoir pu trouver ou conserver un travail sont

La pénalisation de la misère à l'européenne

Le STATEC et l'Université du Luxembourg organisent une conférence publique sur la pénalisation de la misère à l'européenne. Comment et pourquoi la prison est-elle revenue sur le devant de la scène institutionnelle dans les sociétés avancées alors qu'à l'orée de la décennie 1970, les spécialistes de la question pénale étaient unanimement convaincus qu'elle était vouée à décliner, voire à disparaître ?

Le conférencier Loïc Wacquant, professeur à l'Université de Californie, Berkeley, est l'auteur de nombreuses recherches portant sur l'inégalité urbaine, la domination raciale, l'État pénal, l'incarcération et la théorie sociologique.

La conférence sera donnée mercredi, 9 mai 2012 à 20h00 à la Salle Tavenas (102, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg)

renvoyés en prison au prétexte qu'ils ont failli à maintenir un domicile fixe (ce qui est une condition de leur libération).

On ne peut pas, de nos jours, comprendre la politique pénale sans prendre en considération la politique sociale, et vice-versa. On ne peut pas saisir les évolutions de la criminalité sans tenir compte des bouleversements qui ont affecté l'assistance aux démunis, le logement social, la protection de l'enfance et autres programmes étatiques connexes, dont la gestion de l'immigration irrégulière, qui délimitent l'univers des possibles offerts aux populations les plus concernées par la délinquance de rue (aussi bien à titre d'auteur qu'à celui de victime).

Thèse no. 3: La fabrique de l'État néolibéral

Ma troisième thèse est que l'entrelacement du *workfare* et du *prisonfare* concourt à la fabrique de l'État néolibéral. Les économistes ont mis en circulation une conception du néolibéralisme qui l'identifie à l'empire nu du « marché libre » et à l'avènement corrélatif du « *small government* » (l'État modeste). Cette conception, qui présente le marché et l'État comme deux entités antagoniques, a été peu ou prou adoptée par les autres chercheurs en sciences sociales. Le problème est que cette définition désigne l'idéologie du néolibéralisme et non pas sa réalité. La sociologie comparée du « néolibéralisme réel », tel qu'il se déploie concrètement, révèle qu'il implique partout l'érection d'un *État-Centaure*, monstre bureaucratique à la tête libérale et au corps paternaliste. Le Léviathan néolibéral pratique le « laissez faire et laissez passer » en haut de la structure des classes, à l'égard des grandes entreprises et de la classe dominante, au niveau des causes de l'inégalité. Mais il s'avère furieusement interventionniste et autoritaire lorsqu'il s'agit de gérer les conséquences destructrices de la dérégulation économique et de la rétraction du filet social pour ceux situés en bas de l'échelle des classes et de la hiérarchie d'honneur. Cela parce que l'imposition de la discipline du marché n'a rien d'un processus fluide et auto-entrenu, bien au contraire : la « marchandisation » se heurte à des oppositions et suscite des résistances multiples;

elle induit la diffusion de l'instabilité sociale et de la turbulence civile au sein de la classe populaire ; et elle sape pratiquement l'autorité de l'État.⁶ Le marché a donc besoin de dispositifs institutionnels robustes pour s'ancre et se consolider, parmi lesquels une institution pénale élargie et vigoureuse qui vise ceux-là mêmes qui payent la facture sociale du remodelage de la force publique.

Conclusion

La conjonction du rétrécissement de l'aile sociale de l'État et du développement de son aile pénale sous l'égide du moralisme ont introduit des modifications profondes dans l'agencement du champ bureaucratique qui portent gravement atteinte aux idéaux démocratiques⁷. Lorsque leurs points de mire convergent sur les mêmes populations et les mêmes territoires marginalisés, le *workfare* dissuasif et le *prisonfare* neutralisant induisent des profils et des expériences de la citoyenneté qui divergent fortement aux divers paliers de l'ordre social et ethnique. Non seulement ils contreviennent au principe fondamental de l'égalité de traitement par l'État et ils amputent de manière routinière les libertés individuelles des plus démunis. Ils minent aussi le consentement des gouvernés par le déploiement agressif de programmes coercitifs stipulant des responsabilités individuelles alors même que l'État retire les soutiens institutionnels nécessaires à leur prise et élude ses propres responsabilités sur le front social et économique. Et ils marquent du sceau indélébile du démerite les fractions précarisées du prolétariat post-industriel dont sont issus la grande majorité des allocataires de l'aide sociale et des condamnés à la prison.

Bref, la pénalisation de la pauvreté scinde la citoyenneté selon un gradient de classe, sape la confiance civique au bas de l'ordre social et germe la dégradation des principes républicains. L'instauration du nouveau gouvernement de l'insécurité sociale mariant *workfare* restrictif et *prisonfare* expansive révèle, *in fine*, que le néolibéralisme est par nature nuisible à la démocratie. Il n'en résulte pas moins de choix politiques, loin de découler d'une sorte de nécessité de fer imposant une trajectoire écrite par avance. D'autres voies histori-

ques de sortie des bouleversements des années 1960 et de la stagflation des années 1970 étaient ouvertes, et le sont toujours. Mais, pour les repérer, il nous faut d'abord dessiner l'architecture d'ensemble du dédale institutionnel qui les bloque, ainsi que les causes profondes du glissement vers la gestion punitive de la pauvreté. ♦

1 Loïc Wacquant, *Punishing the Poor : The Neoliberal Government of Social Insecurity* (Durham: Duke University Press, 2009). Nota bene : la version française de ce livre publiée contre ma volonté expresse, sans contrat ni bon à tirer, par Agone en 2004 sous le titre *Punir les pauvres* est une version contrefaisante dont le contenu est nul et non avenu.

2 Opposé à la notion de « *welfare* » comme droit catégoriel à l'aide sociale, le terme de « *workfare* » désigne les programmes d'aide catégorielle aux pauvres (chômeurs, mères isolées, populations touchant les minima sociaux) pour lesquels l'allocation reçue est conditionnée à l'orientation vers le marché du travail (par la formation, la recherche d'un emploi ou l'assignation à une activité ou à un emploi contraint, sous peine de perdre son éligibilité). J'ai construit la catégorie de « *prisonfare* » par analogie avec « *workfare* » pour désigner les programmes de pénalisation de la pauvreté par le ciblage préférentiel et le déploiement agressif de la police, la justice et la prison (et leurs extensions : probation, libération conditionnelle, banques de données criminelles et systèmes de surveillance connexes) dans et autour des quartiers diffamés dans lesquels sont reléguées les fractions marginalisées du prolétariat postindustriel.

3 Ces taux courent d'environ 70 pour 100 000 habitants dans les pays scandinaves à plus de 150 pour 100 000 en Angleterre, en Ecosse et en Espagne, la France, l'Italie et l'Allemagne occupant une position médiane. Les États-Unis affichent 740 reclus pour 100 000 habitants (contre 135 en 1975).

4 Cette « voie » se différencie et se spécifie ensuite selon les pays en fonction de la structure de leur État et de leur conception de la citoyenneté.

5 « *Temporary Assistance to Needy Families* » (littéralement : Aide provisoire pour les familles nécessiteuses) est le principal programme national d'aide aux familles pauvres qui a remplacé AFDC (« *Aid to Families with Dependent Children* » : Assistance aux Familles ayant de jeunes enfants) suite à la « réforme » du *welfare* élaborée par le parti républicain et avalisée par le président Clinton en 1996. Pour une analyse de cette modification de la politique sociale étas-unienne, cf. Loïc Wacquant, « Les pauvres en pâture : la nouvelle politique de la misère en Amérique », *Hérodote*, 85, printemps 1997, pp. 21-33.

6 Karl Polanyi le démontre pour les 18^{ème} et 19^{ème} siècles dans son maître-livre, *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* (Paris, Gallimard, [1945] 1983).

7 Pour des développements plus approfondis, voir Loïc Wacquant, « La fabrique de l'État néolibéral », *Civilisations*, 51, no. 1, printemps 2010, pp. 151-174.